



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 26 mars 2020

Communiqué de presse

L'ASSEMBLEE GENERALE DE CREDIT AGRICOLE S.A. SE TIENDRA LE 13 MAI 2020 HORS LA PRESENCE PHYSIQUE DE SES ACTIONNAIRES

Réuni le 26 mars 2020 en audioconférence, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., après avoir constaté les difficultés à prévoir l'état sanitaire de la France au 13 mai 2020 et considéré, en toute hypothèse, le caractère improbable d'un retour à une situation normalisée à cette date, a décidé que l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2020 se tiendra à 10h30 hors la présence physique de ses actionnaires.

Cette décision résulte des dispositions de l'Ordonnance du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées générales, prise par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

L'Avis de réunion publié le 25 mars 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), mentionne le lieu et l'heure de l'Assemblée tels qu'arrêtés par le Conseil lors de sa séance du 13 février 2020. Il fera l'objet d'un avis rectificatif au BALO modifiant ces informations et dans lequel seront également explicitées les modalités exceptionnelles de participation des actionnaires à l'Assemblée générale du 13 mai 2020.

Ces modalités tiendront compte des dispositions réglementaires ainsi que des recommandations susceptibles d'être prises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le contexte exceptionnel de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Attentif à ce que, dans les circonstances présentes, les actionnaires puissent exercer leurs droits dans les meilleures conditions, Crédit Agricole S.A. veillera à ce que le dispositif proposé s'inscrive dans les meilleures pratiques, notamment dans le recours à Internet pour l'accomplissement des

formalités, pour exprimer leurs choix sur les résolutions qui leur seront proposées grâce au vote par correspondance et, enfin, pour poser des questions par écrit.

D'ores et déjà, Crédit Agricole S.A. invite ses actionnaires à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site de la société

www.credit-agricole.com qui sera actualisé des décisions prises. Il rappelle que, comme chaque année et indépendamment des mesures exceptionnelles prises dans le contexte de crise sanitaire, l'Assemblée générale sera retransmise sur le site internet de la société.